



Perte des IFM après signature CDI

Par lorenzosu13

Bonjour,

J'ai travaillé par l'intermédiaire d'une agence interim sous différents contrats en durée.

J'ai validé un cdi au 01/10 après 3 mois de présence dans la même entreprise.

Aujourd'hui je reçois mon salaire et observe l'absence d'IFM.

Je contacte l'agence et la secrétaire m'annonce que c'est tout à fait normal car la loi fait part que la signature d'un cdi sans interruption mais un terme aux IFM cumulés.

C'est avec surprise que j'apprends cela et de plus non informé de cette situation par l'agence lors de mon inscription.

Vous pensez bien que si j'en avais été informé au préalable j'aurai mis un terme au contrat arrivé à terme.

Ce n'est pas normal et un peu facile de gagner de l'argent sur le dos des intérimaires.

Existe t'il une possibilité de se défendre sur le fait que la non information sur ce sujet par l'agence peut être considérée comme un manquement et de ce fait préjudiciable ?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Ce n'est pas normal et un peu facile de gagner de l'argent sur le dos des intérimaires.

Ben si c'est normal. Le principe de l'indemnité de fin de mission est de compenser la précarité de l'emploi lié à l'intérim (et d'inciter les entreprises à embaucher en CDI). Ce n'est pas, pour reprendre votre terme, un moyen de gagner de l'argent sur le dos du client. On désigne d'ailleurs souvent cette indemnité sous le terme de "prime de précarité".

Existe t'il une possibilité de se défendre sur le fait que la non information sur ce sujet par l'agence peut être considérée comme un manquement et de ce fait préjudiciable ?

Non, il n'y a aucune obligation de la part de l'agence d'informer le salarié du fonctionnement de la rémunération en intérim.

Vous trouverez les références sur cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11215]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11215
[/url]

Bref, en faisant le choix d'un contrat à durée indéterminée vous avez abandonné les "avantages" liés à un contrat précaire.

Par lorenzosu13

Merci de votre réponse.